

L'an **deux mille dix-sept**, le six décembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune d'**ESCOUSSANS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques CHATELIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2017

Etaient présents : MM. DENISSE Eric, TAINGUY Jérôme, VIMENEY Pascal,
Mmes CANER Nathaly, CHASTANIER Marie, GUTIERREZ-SPINOSI Sabine.

Absent excusé : M. CAILLEUX Olivier

Absent représenté : M. DEMONSAY J-Christophe par M. CHATELIER Jean-Jacques

Secrétaire de Séance : M. DENISSE Eric

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance, 18h45.

DÉLIBÉRATION 2017-48 : PRIX LOCATION DU VIDÉOPROJECTEUR ET PRIX CAUTION SALLE DES FÊTES

Suite à l'achat d'un vidéoprojecteur, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de louer celui-ci et propose une location au prix de 10 euros,
- de passer la caution de la salle des fêtes à 1 000 € quel que soit le type de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** le tarif de location du vidéoprojecteur et de caution de la salle des fêtes.
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette location.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 08
Suffrages exprimés : 08	Pour : 08	Contre : 0
		Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION 2017-49 : MAINTIEN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'OEUILLE – SIABVO -**

Afin de se conformer aux obligations dérivant de la loi NOTRe et notamment en ce qui concerne la compétence relative à la GEMAPI – Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – le conseil municipal demande, à l'unanimité des membres présents :

- Que soit maintenu le syndicat existant visé en objet – SIABVO –
- Pour cela que soit engagée la consultation nécessaire auprès des communes non adhérentes au syndicat malgré leur appartenance au bassin versant. Il s'agit des communes de Beguey – Cadillac – Cardan – Gornac – Laroque – Loupiac – Monprimblanc – Montignac – Mourens et Rions qui viendraient s'ajouter à celles formant le syndicat existant permettant ainsi de couvrir l'ensemble du territoire du bassin versant de l'oeuille. Soit 15 communes pour une population de l'ordre de 13 000 habitants.
- Que cette transformation soit légalement terminée au 31 décembre 2017, date butoir, afin que le syndicat puisse prétendre d'assumer les obligations créées par la GEMAPI.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre sa demande à Monsieur le Président du SIABVO.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 08
Suffrages exprimés : 08	Pour : 08	Contre : 0
		Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION 2017-50 : SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL À LA MOTION
DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET
DE LA RURALITÉ » EN DATE DU 1^{er} OCTOBRE 2017**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« **Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité** ».

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter **une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.**

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Après lecture faite, le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- **S'ASSOCIE** solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 08
Suffrages exprimés : 08	Pour : 08	Contre : 0
		Abstention : 0

D2017-51 : TRANSFERT DE CREDITS POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION MUR ET PORTAIL DU CIMETIÈRE

Afin de pouvoir effectuer les travaux de rénovation du portail et du mur du cimetière, un transfert de crédits est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. **ACCEPTÉ** le transfert de crédits ;
2. **DEMANDE** à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour ce transfert comme suit :

CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21316	1015	Equipements cimetièrè	+ 867.60

CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21318	1004	Autres batiments publics	- 867.60

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 07	Votants : 08
Suffrages exprimés : 08	Pour : 08	Contre : 0
		Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

1 / Terrain de M. DELOUBIS : L'achat par la mairie a été fait.

2 / CDCI : La CDCI a validé l'adhésion de la commune d'Escoussans à la CdC de Podensac.

3 / Projet fibre optique : La commune reste dans le projet fibre optique de la CdC de Sauveterre pour l'arrivée de la fibre à chaque habitation d'ici 4 années. La commune fera une convention avec le PRJ de Targon pour que les habitants qui souhaitent utiliser le service à Targon puissent le faire.

4 / Cumulus salle des associations : Le devis de réparation pour avoir de l'eau chaude pour la douche du club de tennis s'élève à 801.60 €.

5 / Préparation arbre de Noël : dimanche 17 décembre à 10h à la salle des fêtes (chocolatines et croissants : 40, chouquettes : 40).

6 / Utilisation de la salle de classe par le tennis : Le SIRPLACES a donné son accord pour l'utilisation ponctuelle de la salle de classe par le club de tennis du Haut Benauges.

Le prochain conseil se tiendra le mercredi 27 décembre 2017 à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 14 décembre 2017

**Le Maire,
J-J CHATELIER**